



# Revue de presse des membres de l'USGERE



## sommaire

p2 ..... Le mot du Président  
 p3 ..... UNA  
 p4 ..... UGEM  
 p5 ..... SNRL  
 p6 ..... CG SCOP  
 p8 ..... ADESSA  
 p11 ..... PACT-ARIM  
 p13 ..... A DOMICILE - Fédération Nationale  
 p16 ..... FNAAFP/CSF

1<sup>er</sup> numéro

## Le mot du Président



L'économie sociale est un vaste champ au sein duquel se côtoient des entreprises de tailles et de statuts différents, agissant dans des secteurs d'activité multiples. Cette diversité est une force mais, mal maîtrisée, elle peut créer des dispersions. C'est pourquoi l'USGERES s'efforce de fédérer l'ensemble de ses membres en mettant en place des actions et des outils qui renforcent le travail collaboratif et la cohésion de groupe.

C'est dans cet esprit que l'Union a fait évoluer sa communication interne: mise en place d'un extranet au printemps 2007, transformation de la lettre d'information en Newsletter "Flash" au début de l'été dernier et lancement, aujourd'hui, de la **Revue de presse de ses adhérents**.

Diffuser une information transversale qui met en avant l'actualité de chaque adhérent,

créer des passerelles entre les secteurs, permettre un échange d'expériences... Tels sont les objectifs de cette **Revue de presse** qui donnera à voir, chaque mois, la variété de nos composantes.

Ainsi, il s'agit de réussir à mieux se connaître les uns les autres, en disposant d'une actualité plus régulière et donc plus réactive sur chacun.

Le premier numéro de la Revue de presse des membres de l'USGERES regroupe 8 articles. Gageons que l'intérêt que vous lui porterez nous permettra de vous proposer une information encore plus riche lors des prochains numéros.

Bonne lecture !

Alain CORDESSE  
Président de l'USGERES

## France Domicile lance le premier site Internet de commande de services aux personnes en ligne

**L'**UNA, Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles a créé en 2005, avec la Mutualité française et l'Union nationale des centres communaux d'action sociale, **France Domicile**, enseigne de services aux personnes.

Producteurs de services à domicile depuis plus de 30 ans et issus de l'économie sociale et solidaire, les trois partenaires fondateurs ont souhaité, à travers leur enseigne, **apporter une réponse collective et de qualité aux besoins de l'ensemble des publics**, personnes fragilisées ou malades, familles et particuliers. **France Domicile regroupe ainsi 850 prestataires référencés** selon un cahier des charges très strict de 23 critères.

Construit sur le modèle des plates-formes d'assistants, France Domicile proposait, à sa création, une mise en relation entre demandeurs et prestataires à travers un numéro de téléphone. Ce modèle, qui a permis de réceptionner 15 000 appels, a rapidement montré ses limites car trop onéreux pour l'enseigne, comparativement à l'usage qu'en faisait les clients. Dans le même temps, le site Internet de France Domicile, purement informatif, recevait plus de 150 000 visites.

Fort de ce constat, **France Domicile a donc lancé le 31 janvier dernier le premier site internet de commande en ligne de services aux personnes**. Tout est mis en œuvre pour aider le client à définir et qualifier ses besoins réels en fonction du ou des bénéficiaires de la prestation.

Une fois le cadre de la recherche défini, une offre de prestation la plus pointue possible est proposée dans les meilleurs délais, après échange de France Domicile avec le prestataire local. Le paiement en ligne est proposé; un espace personnel permet de gérer devis, contrats et factures en toute sécurité. **Le site se veut également un véritable portail d'informations**: fiches, newsletters, forums, informations fiscales, plan d'aides sociales, etc. France Domicile a mis tout en œuvre pour donner un maximum d'informations et apporter des éléments de réponse sur l'ensemble des sujets de préoccupation des personnes demandeuses de ce type de prestations et de leurs proches. Ce site est amené rapidement à évoluer et à proposer de nouvelles fonctionnalités.

>> Découvrez le sur [www.francedomicile.fr](http://www.francedomicile.fr)

Florence PUIG  
 Responsable de la communication

## L'Observatoire de l'Emploi et des Métiers de la Mutualité (OEMM) : un outil de branche au service des instances paritaires et des mutuelles

Existant depuis 2005, l'OEMM est un outil d'expertise et de prospective en matière d'emploi, de compétences et de formation au service de l'ensemble des partenaires sociaux: instance patronale, l'UGEM (l'Union des Groupements des Employeurs Mutualistes), et syndicales. Il est chargé de les éclairer et de leur donner une connaissance objectivée des problématiques posées. Il n'est pas une instance de négociation mais apporte au sein des structures paritaires adéquates –Commission Paritaire Consultative, Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle– des éléments indiscutables pour les négociations à venir.

Les résultats intermédiaires et finaux des études réalisées ainsi que les programmes de travail sont soumis à la plénière de l'OEMM. Pour 2008, un programme de travail tourné autour de cinq axes a été proposé et validé :

- ✓ La réalisation du bilan social sur les données 2007 ;
- ✓ La réalisation d'une enquête portant sur les profils métiers –à titre expérimental relevant de la filière commerciale– ;

- ✓ La poursuite de l'étude sur le parcours professionnel des institutions représentatives du personnel ;
- ✓ Une étude-action sur la gestion des âges ;
- ✓ La poursuite du travail approfondi que l'OEMM mène sur un plan technique depuis maintenant deux années : la professionnalisation des salariés de la mutualité par la construction notamment de Certificats de Qualification Professionnelle et plus largement par des contacts particuliers que l'OEMM a enclenchés avec le Ministère de l'Education Nationale.

Vaste programme mais, dans le même temps, nous sommes dans un secteur de l'économie sociale qui subit actuellement de profondes mutations économiques et organisationnelles. C'est pourquoi, l'OEMM, outil de la branche, se doit de fournir aussi aux mutuelles des outils leur permettant d'avoir le recul nécessaire pour traiter, en interne, les problématiques de gestion des compétences et de ressources humaines.

Valérie DEFAUQUET  
Responsable de l'OEMM

## Nouvelle norme radio : discrimination numérique

**Les choix techniques du gouvernement concernant le nouveau standard numérique inquiètent les indépendants.**

L'annonce par Christine Albanel, ministre de la Culture, de la norme de diffusion numérique à laquelle va devoir se convertir la FM (le T-DMB) donne lieu à un profond désaccord entre l'alliance des grands groupes privés et publics d'un côté, et une partie des radio indépendantes de l'autre. Certains «petits» opérateurs reprochent à la ministre d'avoir cédé à un lobbying des plus puissants au mépris de la logique et de l'intérêt du plus grand nombre. «On a assisté à la coalition d'intérêts privés qui a fait la loi dans le bureau d'un ministre, c'est grave», tempête Emmanuel Bouterin, président du Syndical National des Radios Libres (SNRL). Les griefs qui se localisent sur la numérisation en T-DMB sont en tout cas assez nombreux pour nourrir la suspicion sur un choix jugé trop hâtif et autoritaire.

Initialement prévue pour la télévision mobile, cette norme est conçue pour associer de la vidéo au son, d'où les appétits qu'elle suscite de toutes parts. Problème : elle est particulièrement gourmande en bande passante, réduisant d'autant la place pour les radios moins influentes. Avec moins de

concurrence, les stations déjà leaders sont assurées de garder leurs pans de marché. Le débat sur la qualité du son a aussi brillé par son... silence. Les tests, souvent effectués dans la confidentialité, se sont avérés peu concluants, laissant prévoir une déperdition par rapport à la FM, ce qui serait un comble.

De plus, le T-DMB isolerait la France du reste de l'Europe, puisque aucun pays n'a encore fait ce choix, ni d'ailleurs celui d'une norme unique. Mais surtout, le coût de diffusion serait deux à trois fois plus important qu'avec le DAB+, plus généralement plébiscité. Ce qui devrait entraîner certaines radios associatives et stations locales dans des problèmes de finances insolubles et provoquer la disparition d'un certain nombre d'entre elles.

«Nous aurions préféré le multinorme pour au moins préserver le panorama actuel, affirme Jamil Shalak, de l'association pour la radio numérique DR, regroupant une large palette d'acteurs de la future numérisation. Maintenant, plusieurs milliers d'emplois sont menacés. Alors que si on enrichit l'offre, on attire un public plus nombreux. C'est ce que tout le monde n'a pas compris.» Avec la concurrence de l'internet sans fil, chaque erreur de stratégie se paiera pourtant cash...

Pascal MOUNEYRES

**Les inrockuptibles** - décembre 2007

## La CG Scop pousse son lobbying

**Depuis septembre, la CG Scop multiplie les contacts avec le nouveau Gouvernement et les décideurs politiques pour donner corps aux propositions formulées lors des élections présidentielles.**

**E**n droite ligne de l'action conduite début 2007 pour sensibiliser les candidats à l'élection présidentielle aux atouts des coopératives pour relever les enjeux de la transmission des entreprises, de la pérennité de l'emploi dans les territoires et de la participation des salariés, la CG Scop et son président, Patrick Lenancker, ont multiplié depuis la rentrée de septembre les contacts avec le nouveau Gouvernement, la nouvelle assemblée et plus largement les responsables politiques et économiques. Objectif : enclencher les différentes pistes de travail ouvertes à la suite des présidentielles et de l'accueil favorable des différentes propositions de la CG Scop par le nouveau président de la République, Nicolas Sarkozy.

### Plusieurs propositions

Ainsi, la CG Scop a été reçue à Bercy le 21 septembre par Renaud Riché, conseiller technique auprès de Christine Lagarde, ministre de l'Economie et des Finances. Plusieurs propositions ont été remises au conseiller pour donner corps aux axes de la lettre ouverte aux candidats lors de l'élection présidentielle. Ces propositions sont en cours d'étude en perspective du projet de loi de finances 2008. Parmi les dispositions déjà actées dans la loi, rappelons que les Scop

sont citées dans la loi TEPA (travail, emploi et pouvoir d'achat), puisque les redevables de l'ISF peuvent désormais bénéficier de déductions fiscales non seulement pour leurs investissements en parts sociales, mais aussi lorsqu'ils souscrivent des titres participatifs (proposés notamment par l'Esf/Ides).

Michel Guilbaud, directeur de cabinet de Hervé Novelli, le secrétaire d'Etat aux Entreprises et au Commerce extérieur, a reçu Patrick Lenancker, président de la CG Scop, ainsi que Jean-Claude Detilleux, président du Groupement National de la Coopération (GNC) et président du Crédit Coopératif, dans le cadre de son rapport sur le développement des PME et leur capacité à exporter. Patrick Lenancker a rappelé les termes de la Lettre ouverte qu'il avait adressée aux candidats à l'élection présidentielle en avril 2007, à savoir la capacité de la formule coopérative et du réseau Scop Entreprises à répondre à l'enjeu de la transmission des entreprises, et tout particulièrement des PME. Le président de la CG Scop a insisté sur la nécessité de faciliter la mise en place d'outils simples à la disposition des PME, tels que des procédures simplifiées et une assurance-prospection.

### La CG Scop auditionnée

Patrick Lenancker et Michel Porta, responsable de la formation à la CG Scop, ont été auditionnés par Gérard Larcher, sénateur et ancien Ministre du travail, dans le cadre de la préparation de son rapport sur le bien-être au travail. La CG Scop a également été

auditionnée par le sénateur Louis Souvet et Annie David, Vice Présidents de la Commission des Affaires Sociales, dans le cadre de la transposition de la Société Coopérative Européenne dans le droit français.

Enfin, Patrick Lenancker et Yves Dezellus, respectivement président et directeur général de la CG Scop, ont présenté les Scop et leur mouvement lors des 16° journées parlementaires de l'épargne salariale qui se sont tenues à la Maison de la Chimie à Paris le 4 octobre. En présence de Philippe Marini, rapporteur général de la Commission des Finances au Sénat et Gilles Carrez, rapporteur général de la même Commission à l'Assemblée Nationale, Patrick Lenancker

a rappelé que les Scop forment le premier réseau d'entreprises participatives en France et expliqué en quoi les coopératives sont garantes de la structuration des territoires. Il a exposé les travaux en cours à la CG Scop pour élaborer un dispositif d'épargne salariale offrant une sécurisation à l'épargne des salariés de coopératives tout en dotant le mouvement de nouvelles ressources de financement du développement. A l'issue des Journées Parlementaires, Patrick Lenancker a tout particulièrement échangé avec le ministre de l'Economie et des Finances, Christine Lagarde, sur le thème des propositions remises par la CG Scop à son conseiller technique.

Pierre LIRET

**Participer** n° 625 novembre-décembre 2007

## L'exigence de qualité dans l'aide à domicile et les services à la personne

La Loi du 2 janvier 2002 a révélé ce qui était pour beaucoup le quotidien de nombre de français : l'existence de l'aide à domicile et des services à la personne tant pour ce qui relève de l'aise sociale que des interventions dites de confort, tant pour ceux qui assurent ce service que pour ceux qui l'assurent pratiquement, tant pour les organisations que pour les individus - hommes et femmes, femmes surtout.

Au-delà de ce premier constat, elle a donné un coup d'accélérateur aux services à la personne en rendant visible un marché qui, vaille que vaille, avançait face cachée. Là où le marché noir était la règle, elle a mis au grand jour ce qu'il convient d'appeler des pratiques illégales avec la volonté affichée d'y mettre fin.

Elle a, d'une certaine façon, contraint nombre d'entreprises associatives à mettre en corrélation les exigences économiques avec les convictions sociales. Les services à la personne, tout au moins ceux de l'économie sociale, sont à la croisée de ces chemins. L'économie des associations est porteuse de plus-value dont les critères ne pèsent pas en euros mais en utilité sociale.

Il faut accepter l'idée que lier « l'humain et la performance » est possible (et même fortement souhaitable). Développer l'idée de qualité, sortir de l'amateurisme, au sens où il est entendu comme l'acceptation de l'à peu près, faire valoir que ce qui était convenu

d'appeler des "petits boulots" sont désormais considérés comme des métiers, de vrais métiers nécessitant de vraies compétences techniques tout autant que de vraies qualités humaines. Savoir repasser une chemise ou faire un vrai ménage, cela s'apprend. Savoir effectuer les soins d'hygiène ou donner à manger à une personne âgée, cela s'apprend. Enseigner à un jeune enfant ou aller le chercher à l'école, cela s'apprend.

Dans ce contexte mouvementé, ADESSA, réseau national des associations d'aide à domicile, a fait un choix : celui d'être, aux côtés des autres partenaires que sont les fédérations nationales de l'économie sociale intervenant sur le champ de l'aide à domicile (UNA, ADMR, A Domicile Fédération nationale, FNAPFF-CSF) et des syndicats de salariés (CGT, CFTD, CGT-FO, CFE-CGC, CFDT, UNSA), un acteur volontaire et déterminé, avec la conviction fondamentale que l'amélioration des conditions de travail de nos salariés, seule, permettra d'entrer dans une réelle démarche Qualité.

Mais, l'encadrement légal n'est pas une finalité unique. Il permet seulement de poser un cadre qui s'impose à tous. Et puis, il y a un autre niveau, endogène et original : celui de donner un sens et une réalité à la qualité du service. Force est de constater d'abord que, dès l'initiative de ce plan, la qualité a été sinon au centre des préoccupations, du moins reconnue comme un pilier de la réussite des objectifs annoncés. L'exigence

		<p>de qualité renvoie aux notions d'agrément, de certification, d'autorisation. Un arsenal conséquent, parfois contradictoire, a été mis en place, validé par les autorités publiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mobiliser les salariés de ses associations sur un projet ambitieux et structuré.</li> </ul>	
		<p>La démarche de qualité passe par la professionnalisation du secteur. Nous sommes sur une filière neuve. Elle est un enjeu majeur. C'est ce qui ressortait du 52ème Forum d'Iéna du Conseil économique et social et des déclarations de l'Agence nationale des services à la personne (ANSP).</p>	<p>De ce fait, le label apparaît de plus en plus comme une porte d'entrée plus accessible et opportune vers la certification. Un positionnement qui le place comme un préalable opportun, pragmatique vers les normes de qualité. Plus même : il va au-delà du contrôle des procédures en validant la bonne application des Conventions collectives et le respect des valeurs associatives. Ce projet qui regroupe vingt et un critères, aujourd'hui en phase opérationnelle, se fonde sur trois piliers :</p>	
		<p>C'est dans ce contexte également, largement et heureusement concurrentiel, avec ses contraintes économiques, réglementaires et qualitatives, avec également la spécificité de son réseau fondamentalement ancré dans l'économie sociale (économique ET sociale) que s'est positionnée la Fédération ADESSA.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le respect du client/bénéficiaire/usager ;</li> <li>✓ Le respect des salariés ;</li> <li>✓ Le respect de la déontologie associative.</li> </ul>	
		<p>Prenant en compte les dispositifs existants (Conventions collectives, agrément qualité, normes et certifications, Loi 2002-2) et sa charte éthique que l'ensemble de ses adhérents a décidé lors de son Assemblée générale en juin 2005 d'entrer dans une démarche de qualité, appelée label, qui s'appliquera à tout son réseau. Les objectifs ont été clairement définis :</p>	<p>« Mettre la personne au cœur de nos préoccupations » c'est bien évidemment le credo de toute organisation qui, à des titres divers, propose ou vend un service. D'abord le client. C'est la b.a ba du lexique commercial. Pour nous également, le salarié (majoritairement féminin, sans beaucoup de qualification, travaillant à temps partiel et souvent sur des horaires atypiques).</p>	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Afficher de manière transparente les outils et les pratiques mis en place. Faire reconnaître le savoir faire des associations ;</li> <li>✓ Valider ces savoirs faire par un cabinet d'audit indépendant ;</li> <li>✓ Mettre en cohérence les déclarations et les pratiques. Si tout le monde peut affirmer faire un service de qualité, la Fédération entend le prouver avec des critères bien identifiés ;</li> <li>✓ Harmoniser les pratiques de son réseau ;</li> </ul>	<p>Afin de garder au label son caractère d'exemplarité, afin de ne pas dévaloriser la valeur attachée à ce label, afin de donner à tous les membres de la Fédération les mêmes droits d'accès à cette distinction (le sens même du mot 'fédération' recouvre –ou devrait recouvrir- la notion de solidarité) il a été décidé :</p>	
			<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ De s'appuyer sur un cabinet indépendant, unique responsable des audits ;</li> <li>✓ De constituer, au sein de la Fédération, un comité 'éthique et labellisation' ;</li> </ul>	

- ✓ De rendre obligatoire, pour tous les adhérents, en leur donnant le temps et les moyens, la démarche de labellisation ;
- ✓ De financer, au niveau fédéral, les coûts liés à la procédure de labellisation ;
- ✓ De rechercher, pour ce faire, des financements extérieurs. La Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS) et la Caisse Nationale Solidarité Autonomie (CNSA) ont apporté significativement leur concours à ce projet relayé par la plate forme VIA VITA.

Pour les entreprises de l'économie sociale, dont on ne dira jamais assez le positionnement fondamental dans le maintien du lien social, cette recherche de qualité doit être une constante exigence. Dans le fond, puisque la finalité n'est ni financière, ni la recherche de profit des dirigeants, ce souci de la qualité est intimement lié au respect des personnes.

La démarche qualité nous rappelle d'abord à nos responsabilités. Mettre en place une démarche qualité, visible et évaluable c'est mettre en cohérence les déclarations et les pratiques: « je dis, je fais et j'évalue ». C'est se donner un cap (un délai) et une exigence qui, elle aussi, s'impose à tous. C'est un risque. Le risque d'ouvrir d'autres chantiers, induits de cet engagement, tel celui de la prévention sécurité au travail. C'est un autre projet majeur de la Fédération ADESSA appuyé par de grands organismes nationaux.

Ainsi, loin d'être une cérémonie d'autocongratulation, la remise du label à une association sanctionne la démarche, souvent longue, d'une équipe (administrateurs et salariés) autour d'un projet commun : la qualité. C'est à ce prix, et avec cette exigence seulement, que se structurera le marché. Diaboliser l'autre est un non sens. Une fois posées les conditions d'une concurrence saine, d'un monde économique où chacun applique règles et lois, il restera un débat, le seul qui vaille, et un enjeu: celui du service de qualité. Nous devons tous être convaincus qu'il y a de la place pour tous ceux qui ont envie d'entreprendre. Aux prestataires de se donner les moyens de « faire de la qualité ». Aux autorités publiques de reconnaître que celle-ci a un prix.

Comme le souligne souvent Hugues Sibille, Directeur délégué du Crédit Coopératif, elle est, pour nous acteurs de l'économie sociale, un engagement à concilier les impératifs sociaux et les contraintes économiques. Elle nous invite à allier les pratiques du quotidien avec les grands principes (les valeurs associatives) et les procédures avec l'Homme. L'humain et le technique, la déontologie et l'action, la rigueur et la générosité.

Loïc O'MURPHY  
Directeur général

## Mission Pinte sur l'hébergement et l'accès au logement : les associations en conférence à Matignon

### Ne laisser personne à la rue et mettre en œuvre le DALO

**A** la mi décembre, M. François Fillon a nommé Monsieur Pinte parlementaire en mission. A charge pour lui de préparer, en lien avec les associations, un plan de relance de la politique de l'hébergement et de l'accès au logement. Son 1er rapport élaboré avec le concours des associations a été remis au Premier ministre le 28 février en présence d'une importante délégation associative dont M. Remi Gérard, directeur général de la FNC Pact Arim\*. Il s'articule autour de 4 principes : changer la méthode en partageant le diagnostic avec les associations, une nouvelle stratégie gouvernementale pour ne plus condamner à la rue et pouvoir appliquer la loi DALO (droit au logement opposable), des mesures d'urgence et un calendrier 2008-2012. Le programme annoncé qui sera complété par Monsieur Pinte d'ici juillet est axé sur 3 grandes orientations.

### Un programme d'actions autour de 3 axes

**Une politique de prévention** au sein de laquelle s'inscrit un fort programme de traitement de l'habitat indigne (800 M€ en 4 ans), **une politique d'amélioration de l'hébergement** avec une homogénéisation à terme de l'hébergement d'urgence et des

CHRS, **une politique de développement de la production de logements accessibles** et une prévention active des expulsions, ainsi que la mise en œuvre d'une nouvelle action d'intermédiation locative. L'ensemble du plan remis par Monsieur Fillon, et qui doit s'affiner et se préciser, a été chiffré pour 2008 en mesures nouvelles à 250 M€.

### Rapport FAP : 3 318 000 personnes mal logées dont plus d'1 million sans domicile personnel

A la fin de cette même semaine, la Fondation Abbé Pierre présentait devant plus de 1 500 personnes son rapport 2008 sur le mal logement.

Les chiffres de la Fondation portent à 3 318 000 le nombre de personnes mal logées dont plus d'1 million sont privées de domicile personnel. Face à ce constat, la Fondation fait des propositions pour obliger à produire un quota de logements sociaux dans tout programme immobilier, élargir la taxe sur la vacance, examiner au plus près les démolitions de logements sociaux dans les programmes ANRU (agence nationale pour la rénovation urbaine), améliorer la solvabilisation des aides personnelles.

D'autres mesures demandées par la FAP sont en lien étroit avec celles qu'a soumis à

Monsieur Pinte le collectif associatif dont la FAP fait partie, notamment la mobilisation du parc privé, le traitement de l'habitat indigne, l'universalité de la garantie des risques locatifs, l'amélioration des dispositifs d'hébergement et la suspension des expulsions.

### **Une mobilisation associative à partir du 21 février prochain**

A l'issue de la rencontre avec Monsieur Fillon, le collectif associatif a considéré que si les orientations du gouvernement allaient dans le bon sens, celui-ci ne donnait pas les gestes politiques forts nécessaires à la résolution de la crise du logement essentiellement sur 3 aspects : l'absence d'obligation

pour toutes les communes à construire un pourcentage minimum de logements à loyer accessible dans tout programme immobilier, la suspension sous conditions des expulsions locatives et le faible niveau des moyens budgétaires nouveaux. Celles-ci ont décidé, tout en poursuivant le dialogue avec Monsieur Pinte, d'organiser une mobilisation nationale à partir du 21 février sous des formes qui seront précisées dans les jours qui viennent.

\* Voir [http://www.pact-arim.org/cp\\_fillon.html](http://www.pact-arim.org/cp_fillon.html), communiqué de presse et rapport Pinte

\*\* Voir rapport FAP <http://www.fondation-abbepierre.fr/rml.html>

**La Lettre d'information et de liaison du Mouvement Pact-Arim n° 4 du 1 février 2008**

## Un programme national ambitieux de qualification des directeurs

**Dans un contexte de mutation réglementaire, A DOMICILE - Fédération Nationale a décidé d'organiser au profit de ses adhérents un programme national de qualification des directeurs.**

Cinq ans après la publication de la loi 2002-2 rénovant l'action sociale, le décret fixant les exigences de qualification des directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux est paru en février 2007.

Il consacre le niveau II comme diplôme de référence pour diriger un établissement sanitaire et social, le niveau I étant exigé pour la direction de gros établissements, et le niveau III permettant de diriger uniquement de petites structures.

Par ailleurs, la question de la délégation de pouvoir est également au cœur de cette nouvelle réglementation. Ainsi lorsque le président d'un établissement sanitaire et social envisage d'en confier la direction à un professionnel, il a désormais obligation de préciser par écrit, dans un document unique, les compétences et les missions confiées par délégation à ce professionnel.

### Accompagner chaque association

Dans ce contexte lié à l'actualité, A DOMICILE, fédération nationale d'employeurs d'associations d'aide, de soins et de services

à la personne, a décidé d'organiser au profit de ses adhérents un programme national de qualification des directeurs.

Même si l'objectif initial de la fédération est de permettre aux directeurs de structures d'obtenir la qualification nécessaire pour répondre aux exigences du décret, les enjeux pour le réseau A DOMICILE sont beaucoup plus ambitieux que la seule volonté de répondre à ces nouvelles obligations réglementaires. L'objectif affiché est fondamental : accompagner chaque association dans une réflexion commune autour de l'exercice de la fonction employeur et des compétences indispensables pour améliorer le pilotage quotidien des associations dans le cadre du binôme présidents/directeurs.

Fruit d'une réflexion menée depuis quelques années par les instances politiques de la fédération, l'environnement des associations de la branche a considérablement évolué depuis les années 2000 : Plan Borloo et développement des Services à la Personnes, concurrence du secteur lucratif, négociation des conventions collectives de la branche de l'aide à domicile, difficultés de financement rencontrées par les Centres de Soins Infirmiers ne sont que quelques éléments factuels parmi d'autres qui rendent de plus en plus complexe le pilotage des associations.

Ce programme s'adresse à trois types de publics. Les directeurs actuellement en

poste qui souhaitent obtenir le diplôme nécessaire de niveau I ou II. Les directeurs qui possèdent d'ores et déjà le diplôme requis, mais qui souhaitent développer certaines compétences liées à la fonction employeur : Gestion des Ressources Humaines, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, Management de projet, Droit Social, Comptabilité, Développement d'activité etc. Enfin le personnel d'encadrement intermédiaire qui souhaiterait à terme se positionner sur un poste de direction.

## Une enquête auprès des directeurs

Piloté en étroite collaboration avec les conseils d'administration des associations, un questionnaire d'enquête sera adressé à tous les directeurs, permettant d'identifier leurs profils, les principales fonctions exercées, les qualifications obtenues et formation suivies, le parcours professionnel antérieur et le type d'activité et service proposé par l'association.

Cette enquête donnera un premier profil statistique des personnels dirigeants, et mettra d'une part en évidence les écarts entre leurs qualifications actuelles et les exigences du décret de qualification, mais aussi, d'autre part, l'accent sur certaines difficultés de fonctionnement rencontrées par les directeurs au quotidien.

Cette enquête sera également le point de départ d'une réflexion plus large sur le fonctionnement de la relation entre président bénévole et directeur salarié, et l'occasion d'une remise à plat de la question de la

délégation de compétences autour de quatre thèmes fondamentaux : définition et mise en œuvre du projet d'établissement, gestion et animation des ressources humaines, gestion budgétaire, financière et comptable et coordination avec les institutions et intervenants extérieurs.

## Développer des parcours de formation

Un rapport de synthèse de cette enquête sera réalisé sur la base duquel pourra être mis en place un accompagnement individualisé de formation et de qualification.

Seront alors développées des prestations individualisées d'ingénierie de formation afin de définir au mieux les parcours professionnels des personnels inscrits dans le programme, dans la continuité des réflexions menées par l'USGERES sur la sécurisation des parcours professionnels depuis 2006.

Certains candidats suivront alors la formation qualifiante de leur choix en accord avec leur conseil d'administration, tandis que d'autres suivront des modules de formation continue non qualifiants dans le cadre du développement de leurs compétences.

La totalité des parcours de formation réalisés par les salariés seront retranscrits sur un site internet dédié à ce programme, sur lequel les candidats pourront partager leurs expériences et favoriser l'échange et l'identité du réseau. Cette base de données favorisera les possibilités de mobilité de nos personnels de direction entre différentes associations du réseau.

Des parcours de formation seront mis en place à l'issue de ce programme et permettront de continuer à répondre aux

exigences de professionnalisme et de qualité qui caractérisent le réseau A DOMICILE - Fédération Nationale.

Arnaud BRIZE  
Chargé de mission emploi/formation

# A Domicile

## La FNAAFP/CSF engage la réflexion sur la notion d'employeur de l'économie sociale

La Fédération Nationale des Associations de l'Aide Familiale Populaire (FNAAFP/CSF) fédère plus de 150 services d'aide à domicile dans toute la France.

Ces services sont gérés par des associations à but non lucratif qui interviennent aussi bien auprès des familles que des personnes âgées ou personnes handicapées. Notre offre est généraliste : services d'aide à domicile prestataires et mandataires, services de soins infirmiers, portage de repas, téléassistance, services petite enfance...

En janvier dernier, nous avons organisé notre assemblée générale. Nos adhérents se sont réunis autour du thème : « l'aide à domicile, un engagement dans la solidarité ». Notre rapport d'activité a témoigné de nos actions pour affirmer notre appartenance à l'économie sociale. En particulier, notre adhésion à l'USGERES en 2004 nous a permis de participer à la réflexion sur la définition des contours de l'économie sociale ainsi que sur la notion d'employeur représentatif de ce secteur.

Nous sommes conscients que les employeurs de l'économie sociale se doivent de mieux faire reconnaître leurs valeurs et leurs atouts, qui fondent leur spécificité dans le paysage économique actuel. Cette Assemblée Générale a été l'occasion de redire notre attachement à

ce statut et réaffirmer notre engagement pour œuvrer à sa reconnaissance, notamment en nous engageant dans les prochaines élections prud'homales.

D'autre part, notre réseau développe depuis 60 ans une intense réflexion qui lui a permis de construire une éthique de l'aide à domicile. Ainsi, nous serons à même de relayer la parole de nos associations dans les instances régionales de l'USGERES. **Mais, pour que notre participation soit efficace, il est nécessaire d'organiser une réflexion sur la notion d'employeur de l'Economie sociale.** C'est ce que nous avons fait durant notre assemblée, en organisant un atelier sur « Qu'est-ce qu'être employeur de l'économie sociale ? »

Pour nous, éviter cette réflexion dans le contexte concurrentiel actuel, c'est prendre le risque d'appauvrir nos projets associatifs, de brouiller notre image jusqu'au risque de nous amalgamer à des employeurs du lucratif. Nous avons réaffirmé la priorité donnée au projet collectif, à la promotion des personnes composant l'association, et à la démocratie sociale avec l'implication des salariés dans la gouvernance de nos entreprises. Cet atelier a été également l'occasion de se poser des questions concrètes : au quotidien, comment faisons-nous vivre ces principes dans nos structures ? Quelles sont les évolutions ou

les spécificités que nous voulons défendre et qui nous différencient du lucratif : que ce soit en termes d'emploi, de conditions de travail, de qualité du dialogue social, mais aussi en terme de relation de confiance entre nos structures et les usagers ?

La réflexion menée dans cet atelier n'a pas pu répondre à toutes ces questions ; mais ce temps de débat a été l'occasion pour nos

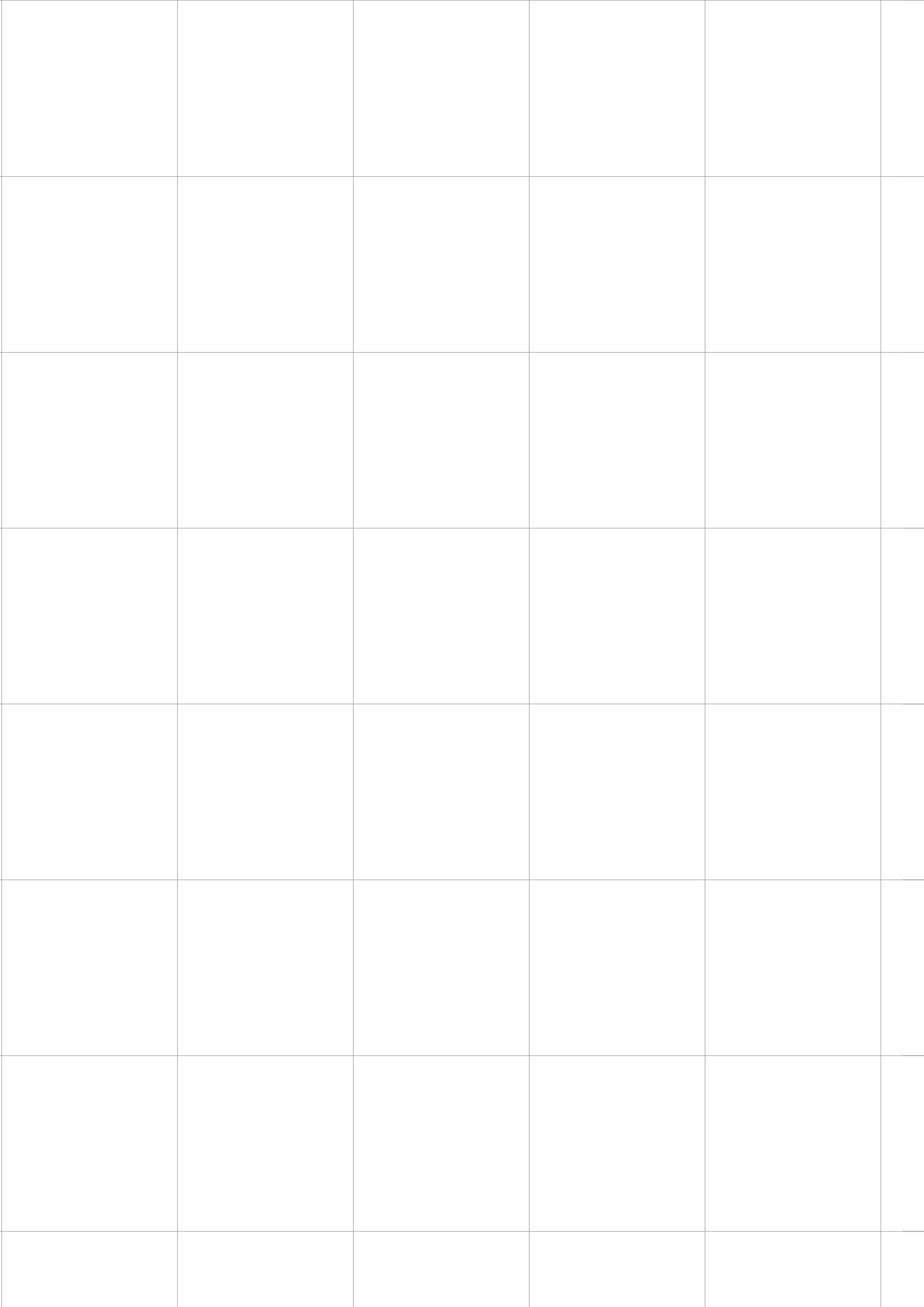
salariés et nos bénévoles de confronter les interrogations du terrain.

**Pour la FNAAFP/CSF, il apparaît nécessaire de poursuivre la réflexion car nous sommes conscients qu'il nous reste du chemin à parcourir pour rendre plus visible les pratiques quotidiennes de nos associations.**

Claire TELLIER

Chargée de mission communication

# FNAAFP/CSF





## Revue de presse des adhérents

Union de Syndicats et Groupements d'Employeurs  
Représentatifs dans l'Economie Sociale

4, place Félix Eboué  
75583 Paris cedex 12

01 43 41 71 72

01 43 41 72 22

[usgeres@usgeres.fr](mailto:usgeres@usgeres.fr)

[www.usgeres.fr](http://www.usgeres.fr)

Code APE 913E

SIRET 410 168 512 00037

